

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

DC3 - Élaboration d'une communication professionnelle

SESSION 2017

Durée : 4 heures

Matériel autorisé : aucun

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 15 pages, numérotées de 1/15 à 15/15.

« Le fonds de solidarité pour le logement est un dispositif départemental institué par la loi du 31 mai 1990 n°90-449 visant à la mise en œuvre du droit au logement modifiée par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. [...] Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité [...] pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir... ».

Préambule du règlement intérieur du fonds solidarité logement du département X,
février 2015 (extrait).

Vous êtes CESF au sein de la direction insertion par le logement, au siège du Conseil départemental de X, dans le service « actions d'accompagnement prévention logement ».

Afin de favoriser le maintien dans le logement par des actions de rénovation, vous venez d'établir un partenariat avec l'association les compagnons bâtisseurs pour la mise en place d'un atelier de quartier permettant des actions d'auto-réhabilitation accompagnée destinées aux publics relevant du PDALPD* de la ville de Y.

Vous devez envoyer une note d'information aux CESF et assistants de service social des services habilités par le FSL. Cela leur permettra de proposer cette action aux usagers rencontrés dans leurs structures respectives ayant un besoin de restauration du lien social et de réhabilitation du logement.

Rédigez cette note d'information présentant l'atelier de quartier « auto-réhabilitation accompagnée ».

Liste des documents annexes :

Annexe 1 - Réseau compagnons bâtisseurs, charte votée le 22/06/2003, réactualisée le 15/10/2014.

Disponible sur www.compagnonsbatisseurs.org/ (consultée le 22 septembre 2016).

Annexe 2 - Présentation des ateliers de quartier et des actions d'ARA des Compagnons Bâtisseurs. Disponible sur www.compagnonsbatisseurs.org/ (consulté le 22 septembre 2016).

Annexe 3 - Référentiel de l'auto-réhabilitation accompagnée (extraits). Disponible sur www.compagnonsbatisseurs.org/ (consulté le 22 septembre 2016).

Annexe 4 - Les modalités d'intervention des Compagnons Bâtisseurs. Rapport d'activité 2015 association régionale des compagnons bâtisseurs (extraits). Disponible sur www.compagnonsbatisseurs.org/ (consulté le 8 novembre 2016).

* **PDALPD** : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Annexe 5 - Constitution du dossier « Action logement – Accord tripartite » du FSL. Règlement intérieur du FSL du département X, février 2015 (extraits).

Annexe 6 - Dossier « Action logement - Accord tripartite ». Document du département X.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES SUIVANTES :

C3.1. Élaborer une communication à visée stratégique à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution.	/ 10
C3.2. Transmettre des informations auprès de différents publics, des professionnels et des partenaires, auprès de son institution.	/ 8
C3.3. Établir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique (avec la personne aidée, les collègues, les partenaires, les élus).	/ 2

ANNEXE 1

Réseau compagnons bâtisseurs.

UN MOUVEMENT ASSOCIATIF D'ÉDUCATION POPULAIRE.

Le réseau compagnons bâtisseurs est un mouvement associatif d'éducation populaire qui intervient depuis plus de 50 ans pour l'amélioration de l'habitat à travers des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) et d'auto-construction accompagnée destinés à aider des habitants en difficulté dans la résolution de leurs problèmes de logement, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

[...]

2. PRINCIPES FONDATEURS.

2.1. Une philosophie et des finalités.

Celles-ci se fondent sur :

- la primauté de la personne, de sa dignité, de son intégrité ;
- la reconnaissance des capacités de développement de chaque personne et de son potentiel ;

[...]

- la rencontre et l'échange entre personnes de pays, de cultures, de milieux différents ;
- la promotion du droit d' « habiter », qui dépasse le droit à un toit physique et intègre le droit à l'appropriation d'un habitat digne et adapté prenant en compte la culture et les modes de vie et permettant l'épanouissement et une relation harmonieuse avec l'environnement ;
- la promotion du droit d'avoir une activité sociale et professionnelle ;
- la promotion du droit pour chaque personne d'être acteur de son projet et de son développement, d'être acteur de la vie sociale afin de développer une citoyenneté concrète ;
- la volonté de proposer des terrains d'expérience, de responsabilisation, de solidarité concrète et d'éducation populaire.

*Réseau compagnons bâtisseurs, charte votée le 22/06/2003, réactualisée le 15/10/2014.
Disponible sur www.compagnonsbatisseurs.org/ (consultée le 22 septembre 2016).*

ANNEXE 2

Présentation des ateliers de quartier et des actions d'ARA des compagnons bâtisseurs.

LES ATELIERS DE QUARTIER.

Introduction.

Les ateliers de quartier sont des actions d'insertion sociale par le logement. Elles visent le maintien dans le logement par la réalisation de travaux en auto réhabilitation accompagnée (ARA) et permettent aux personnes de se réapproprier leur logement.

Public concerné.

Locataires ou propriétaires occupants, en difficultés sociales ou économiques, dont les conditions d'habitat sont inconfortables, ou indignes.

Les objectifs.

- Être un levier dans le parcours d'insertion des personnes par la résolution des problématiques liées à l'habitat.
- Favoriser l'accès aux droits et permettre des relais vers les structures de droit commun.
- Faciliter le développement de liens sociaux.
- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Un accompagnement individuel porté par le collectif.

- Diagnostic social et technique au sein du logement avec le travailleur social.
- Construction du projet avec la personne.
- Réalisation du chantier d'ARA, le « faire ensemble ».
- Conduite d'une médiation avec le bailleur, si nécessaire.
- Possibilité de participer à des ateliers collectifs et des chantiers solidaires aux côtés de volontaires et de bénévoles.
- Possibilité de poursuivre les travaux en autonomie : conseil, prêt d'outillage...

Types de réalisation.

- Réparations locatives : acquisition de gestes simples permettant l'entretien courant de son logement (réparation prises, fuites, vitres...).
- Aménagements : amélioration ou optimisation de la gestion de l'espace (étagères, aménagement de placards...).
- Réfection d'une pièce (peinture, tapisserie): acquisition des techniques de base permettant la mise en peinture, la pose de tapisserie, faïence...

Modalités de mise en œuvre.

Un protocole d'accord est établi avec l'habitant, définissant les travaux envisagés et les démarches à mener (assurances, contrats d'entretien, médiation bailleur,...) ainsi que les engagements réciproques.

Pour l'habitant :

- être présent aux animations collectives ;
- participer aux travaux de son logement et sur les autres chantiers dans le cadre de l'entraide ;
- participer financièrement à hauteur de 10 % du montant des dépenses de matériaux et de matériels.

Pour les Compagnons :

- l'accompagnement d'un professionnel du bâtiment (conseils, appui technique, participation à la réalisation et suivi du déroulement des travaux, mobilisation de l'entraide...);
- le prêt d'outillage, la fourniture des matériaux en fonction des objectifs techniques et dans la limite des sommes attribuées par les financeurs de l'action.

Un réseau d'entraide de proximité.

Dès son entrée dans l'action, la personne est invitée à une animation collective, ce qui permet :

- de rencontrer d'autres habitants ;
- de programmer les chantiers de la semaine ;
- d'organiser l'entraide entre les personnes et la logistique nécessaire au bon déroulement des travaux ;
- d'informer, de former à des gestes techniques, d'échanger des idées, des conseils, des adresses...

Les travaux dans le logement se font avec et au rythme des occupants, en fonction de leur savoir-faire, de leur dynamisme, de leur disponibilité, des événements et des contraintes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne (reprise d'un emploi, entrée en formation, naissance d'un enfant, maladie etc.).

Des rencontres thématiques liées au logement et au cadre de vie viennent compléter les savoir-faire acquis sur les chantiers. Elles permettent d'aborder des thèmes comme la maîtrise des dépenses d'énergie, les droits et devoirs des locataires et propriétaires, la sécurité du logement...

AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE (ARA).

Qu'est-ce que l'ARA ?

L'auto-réhabilitation accompagnée est une démarche destinée à aider des habitants en difficulté dans la résolution de leurs problèmes de logement, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Les territoires d'interventions sont très divers : parcs publics et privés, centres anciens, copropriétés dégradées, logements diffus en milieu rural...

Un geste technique, faire.

Réparations locatives, mises en propreté, aménagements intérieurs, rénovation complète d'une pièce ou du logement sont autant d'actions concrètes conçues et réalisées par les personnes, avec l'aide d'un animateur technique professionnel.

Ces chantiers sont également l'occasion de clarifier la relation avec son bailleur (une médiation est parfois nécessaire) et de prendre conscience de ses droits et devoirs.

Un diagnostic sur la performance énergétique des logements permet d'élaborer un projet cohérent pour améliorer le confort thermique et mieux maîtriser les charges d'énergies.

Un accompagnement humain et pédagogique, faire avec.

Les chantiers sont programmés et encadrés par un animateur technique, qui organise la participation des personnes accompagnées dans les actions, des bénévoles et des jeunes volontaires. Elles acquièrent un savoir faire et des connaissances techniques et une plus grande autonomie dans l'aménagement et l'entretien de leur logement.

Au-delà de la rénovation et l'aménagement des logements, l'entraide permet de rompre l'isolement des personnes, de créer des liens sociaux.

Un projet collectif et territorial, faire ensemble.

Le plus souvent, les chantiers d'ARA s'inscrivent dans un projet territorial (quartier, commune, espace rural, ...). À l'échelle de ces territoires, les opérations mobilisent différents partenaires : collectivités territoriales, services de l'État, Caf, MSA, CCAS, bailleurs, ANAH, fondations... investis dans les politiques de l'habitat, de la cohésion sociale et de l'amélioration du cadre de vie. Les compagnons bâtisseurs et les partenaires de terrain se réunissent au sein d'un comité technique pluri-partenarial : associations, intervenants techniques, travailleurs sociaux, etc.

Des rencontres collectives sont organisées sur des thématiques liées au logement et au cadre de vie, souvent dans des lieux ressources où s'organisent des ateliers techniques d'apprentissage et le prêt d'outils et de matériaux. L'entraide entre participants constitue une solidarité de proximité, qui peut prendre à terme la forme d'un groupe d'habitants relais.

Présentation des ateliers de quartier et des actions d'ARA des compagnons bâtisseurs. Disponible sur www.compagnonsbatisseurs.org/ (consulté le 22 septembre 2016).

ANNEXE 3

Référentiel de l'auto-réhabilitation accompagnée.

Les étapes d'un projet d'ARA.

La démarche d'ARA comporte deux grands objectifs : la transformation « technique » du logement et l'évolution de la personne au regard d'objectifs sociaux. Mettre en interaction ces deux dimensions constitue le cœur du métier de l'animateur technique. Les phases pour mettre en œuvre ce processus sont conçues, au travers de leurs étapes successives et de leur contenu, pour permettre cette articulation permanente.

[...]

L'intervention des compagnons bâtisseurs s'inscrit dans une démarche d'insertion. Ce travail s'effectue en lien avec le travailleur social orienteur et référent de la personne, dont l'objectif est de créer du changement chez la personne, et l'animateur technique qui est, quant à lui, dans une posture professionnelle de facilitateur dans un champ technique : le chantier bâtiment. Il ne s'agit pas de « rendre la personne autonome et responsable », mais de la considérer comme telle dès le départ.

Dès le départ, le travail d'accompagnement et de conduite de projet vise à élaborer une relation de collaboration avec la personne, pour lui donner tous les moyens de s'approprier l'action pour en faire son projet. Cette étape consiste à lui donner les moyens de choisir. L'informer, l'écouter pour mieux répondre à ses questions...

1 - Premières interventions des Compagnons Bâtisseurs.

Visite à domicile : évaluation technique et sociale (rapport de visite).

Il vaut mieux partir avec moins d'informations techniques que de passer à côté de l'objectif principal de cette visite : la manière dont la personne est intégrée dans le processus. La réalisation du chantier est l'objectif opérationnel de la démarche ARA, mais ce n'est pas le seul objectif. Il y a bien deux actes de nature différente à faire : construire le mode collaboratif et préparer la réalisation technique du chantier.

La personne qui conduira le chantier est celle qui effectue prioritairement cette visite afin que l'habitant concerné identifie clairement le « compagnon accompagnateur ». Une visite à plusieurs doit être motivée par la nécessité de mobiliser des compétences complémentaires, pour des chantiers qui devront s'appuyer sur une maîtrise d'œuvre plus complexe. Il ne s'agit pas bien entendu de réaliser une visite selon un plan prédéterminé, mais d'avoir à l'avance en tête les points à ne pas rater pour être d'autant plus disponible pour la personne et son projet.

La recherche des points dangereux (électricité, eau, gaz...) et des points générant un inconfort thermique (aération, isolation, mode de chauffage, fuite d'eau...) peut faciliter une visite plus complète. [...]

Construire le projet de la personne dans son logement.

Cette étape correspond à un temps d'échange et de maturation hors visite. La personne en charge du projet soumet une proposition tenant compte des contraintes et des souhaits : amener la personne à faire évoluer si nécessaire sa demande sociale, tout en tenant compte des contraintes financières, techniques, de temps, d'obligations légales vis-à-vis du propriétaire, de la sécurité.

En même temps, il importe encore de ne pas se substituer à la personne, de ne pas élaborer le projet à sa place. Il faut articuler la mission d'accompagnement avec une posture de conseil et d'expert en termes de diagnostic.

La réglementation en termes de sécurité n'est pas négociable : s'il y a un grave problème de sécurité, il y a un devoir d'alerte. C'est une question qui engage la responsabilité de l'association.

Le compagnon bâtisseur en charge du projet doit par exemple s'assurer qu'il y a bien un contrat de bail (assorti d'un diagnostic de performance énergétique) d'entretien, d'assurance... En cas d'absence d'assurance habitation et/ou responsabilité civile, la personne en charge du projet accompagne l'habitant pour contracter les assurances nécessaires. Il implique les partenaires sociaux en cas de besoin. En cas d'échec, le projet de la personne est suspendu. Le professionnel compagnons bâtisseurs en informe sa hiérarchie.

2 - Formaliser le projet global d'intervention : l'accord tripartite.

Il s'agit de synthétiser le projet, du diagnostic technique aux objectifs sociaux, puis de contractualiser un accord tripartite entre les compagnons bâtisseurs, le travailleur social et l'habitant.

3 - Réalisation du projet de chantier avec la personne.

Constituer l'équipe.

Il s'agit ici de créer un collectif de travail où chacun, habitant, volontaire, bénévole... trouve sa place.

Organiser le chantier.

L'animateur technique créera, avec la personne, les conditions pour que les travaux se déroulent au mieux.

- **Achat et gestion des stocks** : la pratique commune consiste à acheter collectivement à des fournisseurs les matériaux usuels (peinture blanche, plâtre, enduit ...), puis à acheter le petit matériel et les matériaux spécifiques au fur et à mesure, en fonction de chaque chantier.

- **Le choix des matériaux** : si le prix excède le cadre financier, il est possible pour la personne de compléter l'enveloppe dont elle dispose. La situation pécuniaire de bien des personnes rend cette option délicate. Des incitations financières pour les éco-matériaux peuvent être sollicitées localement. L'animateur technique doit orienter la personne dans ces choix, c'est sa dimension formative. Le libre choix est plutôt laissé à la personne sur des matériaux de finition : couleur d'une peinture, choix d'un carrelage ...

- **Ranger le logement** : avant de commencer les travaux, il faut parfois ranger, faire le point sur les choses à débarrasser. Cela peut durer longtemps. C'est une étape parfois importante dans le processus de transformation de la personne. Le quotidien peut être chamboulé, il faut être patient.

Mettre en œuvre les travaux.

- **Réussir le chantier en impliquant la personne** : cette étape est présentée sous la forme d'une « journée type » d'un chantier. La participation est une méthode d'intervention qui s'adapte à chaque situation singulière. Ainsi, chaque animateur technique déploie sa pédagogie, influe sur l'ambiance du chantier.

L'animateur technique recherche un juste équilibre entre une posture de modèle et une posture de compagnon qui est l'égal de la personne. Son expertise doit rester discrète afin de ne pas paralyser ou freiner l'implication de la personne néophyte.

En ce sens, il ne recherche pas la qualité absolue, mais en même temps, la qualité du travail doit être tout à fait satisfaisante au regard des règles techniques et de la satisfaction du travail bien fait. La qualité du rendu est très importante pour les personnes, leur estime, leurs acquisitions de gestes techniques et la réalisation des travaux dans les règles de l'art.

Quand le principe de participation d'une personne à son propre chantier est problématique, une concertation avec l'organisation (collectif de travail, encadrement, direction...) est nécessaire. L'animateur technique peut alors interrompre temporairement ou définitivement un chantier.

• **Apprentissage / transmission des gestes techniques** : il se fait sur le chantier lui-même par l'animateur technique, mais aussi, parfois par un volontaire ou un bénévole. L'animateur technique favorise autant que possible ce transfert, cet échange de savoirs. Il a plus une posture d'animateur qu'une posture de formateur qui serait le seul à détenir un savoir. La transmission ne relève pas des seules compétences techniques. La préparation et la réalisation du chantier sont autant d'occasion d'acquérir des compétences relationnelles, de coopération dans le travail, d'organisation, de gestion de projet, d'un budget, d'un échéancier... Le chantier ARA ainsi présenté ressemble à un dispositif pédagogique ; de fait, c'est bien l'occasion d'apprendre. Mais c'est avant tout l'occasion de vivre une expérience riche, intense : des rencontres, une découverte de soi et des autres dans un contexte inédit.

Pour beaucoup de personnes, le chantier représente encore une série d'épreuves à affronter : se confronter à une tâche nouvelle, surmonter son appréhension de recevoir toute une équipe chez soi, articuler contraintes personnelles, familiales, professionnelles avec un chantier qui vous mobilise et « chamboule » votre vie quotidienne. Si ça se passe bien, ça devient alors du plaisir : de la fierté, de la joie de travailler avec ses mains, de construire quelque chose de concret et d'utile.

Un chantier ARA produit des effets sur la personne elle-même. Ce ne sont pas les équipes professionnelles qui transforment quiconque, c'est la situation de chantier qui produit ces changements. C'est la rencontre avec une équipe, avec une activité de travail, avec un projet. Les compagnons bâtisseurs transmettent des compétences tout en accompagnant la personne dans cette triple rencontre. Cette transmission et cet accompagnement sont bien un axe transversal qui fonde toutes les étapes de l'action.

Organiser la fin du chantier et assurer l'après chantier.

Cette dernière étape permet de poursuivre la dynamique engagée avec la personne pour qu'elle s'approprie son logement, ses nouveaux usages, son agencement, qu'elle réalise les travaux prévus en autonomie. Il faut lui laisser le plus de tâches possibles à faire seule. De plus, cette étape permet de ne pas rompre de lien avec la personne mais de l'engager dans un projet global d'ARA avec son implication aux animations collectives et sa participation à des chantiers d'entraide.

Référentiel de l'auto-réhabilitation accompagnée (extraits).

Disponible sur www.compagnonsbattisseurs.org/ (consulté le 22 septembre 2016).

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2017
Élaboration d'une communication professionnelle – DC3	Page 10/15

ANNEXE 4

Les modalités d'intervention des compagnons bâtisseurs.



Animateur technique des ateliers de quartier et actions d'ARA dans la ville de Y :
M. R.

La visite à domicile (VAD).

La VAD réalisée par le travailleur social référent du ménage et l'animateur technique des compagnons bâtisseurs permet :

- d'établir un diagnostic de l'état du logement et de la situation sociale de l'habitant ;
- d'évaluer les risques en termes de sécurité et de précarité énergétique ;
- de présenter l'atelier de quartier et l'auto-réhabilitation accompagnée.

Les animations collectives et thématiques.

Généralement hebdomadaire sur une durée de 2 à 3h, elles sont assurées par l'animateur technique et/ou des volontaires des compagnons bâtisseurs dans des structures communales ou associatives. Nous distinguons :

- l'accueil, favorisant la rencontre et la cohésion entre les habitants ;
- l'information pratique et thématique en lien avec le logement, avec l'apprentissage de gestes techniques.

Le chantier ARA.

La phase du chantier comprend la logistique inhérente aux travaux, la planification et l'organisation des chantiers et leur réalisation en plusieurs étapes. Chaque étape doit prendre en compte les capacités et le dynamisme des habitant(e)s ainsi que les différents aléas concernant leurs évolutions socio-professionnelles et familiales. Les chantiers se font à un rythme adapté en fonction des disponibilités et des capacités des habitant(e)s. L'animateur technique impulse une dynamique d'entraide et de partage des savoirs faire pour accompagner simultanément plusieurs chantiers tout en s'adaptant continuellement aux situations de chaque famille. [...]

Un suivi et une évaluation permanente.

Pour chaque territoire d'intervention, l'action est évaluée de manière partenariale et continue :

- à travers le Comité Technique pluri-partenarial (CT) qui se réunit tous les deux mois pour évaluer l'implication des habitants sur la dimension collective et faire un point sur les situations de chaque ménage entré dans l'action,
- par le biais d'un Comité de Pilotage (COFIL) organisé une fois par an avec l'ensemble des partenaires financeurs.

Cette évaluation partenariale se double d'une évaluation individuelle.

Pour chaque projet individuel d'habitant, une évaluation est réalisée en fonction des objectifs sociotechniques qui avaient été déterminés lors de la 1ère visite à domicile (VAD) avec le référent social. La fin de l'accompagnement fait l'objet d'un bilan écrit et d'une visite à domicile chez l'habitant accompagné.

Les modalités d'intervention des compagnons bâtisseurs.

*Rapport d'activité 2015 association régionale des compagnons bâtisseurs (extraits).
Disponible sur www.compagnonsbatisseurs.org/ (consulté le 8 novembre 2016).*

DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Session 2017
Élaboration d'une communication professionnelle – DC3	Page 11/15

ANNEXE 5

Constitution du dossier. « Action logement – Accord tripartite » du FSL.

L'accompagnement social lié au logement est un volet essentiel du FSL qui permet l'accès et le maintien durable des ménages en difficulté dans un logement adapté à leur situation spécifique. C'est une démarche d'insertion par le logement qui vise l'appropriation du logement par la personne et son insertion dans son environnement.

Le département gestionnaire du FSL a souhaité développer de façon volontariste de nombreux types d'accompagnement regroupés dans « les actions logement ». Ces dernières bénéficient de financements provenant du FSL, couplés avec des crédits d'insertion.

Ces accompagnements sont délégués à des organismes conventionnés par le conseil général.

1 Procédure.

Tout service instructeur habilité par le FSL, ainsi que la commission de ce fonds peuvent orienter vers les « actions logement ».

[...]

1-2 Constitution du dossier « action logement - accord tripartite ».

Une rencontre tripartite est organisée entre le ménage, le prestataire et le travailleur social référent sur l'initiative de ce dernier.

Au terme de la rencontre tripartite, un contrat d'objectifs est signé par l'opérateur, le bénéficiaire et le travailleur social référent.

Ce contrat est un outil pour les travailleurs sociaux permettant de définir et de formaliser avec l'usager les objectifs et moyens à mettre en œuvre. Il détermine ainsi les engagements réciproques de chacune des parties et sert de référence tout au long du travail engagé.

Ce dossier est transmis à la direction insertion par le logement - service actions d'accompagnement prévention logement.

La date de début de l'action correspond à la date de la rencontre tripartite. [...]

Un exemplaire de ce document est remis à chacun des signataires.

1-3 Décision et notification.

Le service actions d'accompagnement prévention logement vérifie la recevabilité des dossiers et peut être amené à refuser la demande si les critères ne sont pas remplis.

Chaque décision fait l'objet d'une notification au demandeur, à l'instructeur et à la structure conventionnée à compter de la réception du dossier complet.

Constitution du dossier « Action logement – Accord tripartite » du FSL.

Règlement intérieur du FSL du département X, février 2015 (extraits).

ANNEXE 6

Dossier « Action logement - Accord tripartite »

Département X
Direction Insertion par le Logement.
Service actions d'accompagnement prévention logement.
Action de rénovation.

Identification du demandeur.

N° dossier CD :N° dossier CAF/MSA :
Nom :Prénom :
Date de naissance :
Catégorie socio-professionnelle :

Identification du conjoint.

Nom :Prénom :
Date de naissance :
Catégorie socio-professionnelle :
Adresse :
.....
Commune : Téléphone :

Les personnes à charge.

Nom	Prénom	Date de naissance

Situation budgétaire.

Ressources mensuelles				Charges du foyer		
	Madame	Monsieur	Enfant/ Autre		Charges mensuelles	Dettes
Salaires.				Loyer/accession.		
Indemnités chômage.				Charges locatives.		
Retraite.				Electricité.		
Invalidité.				Gaz.		
AAH.				Eau.		
RSA.				Téléphone.		
Prestations familiales.				Assurance logement.		
Allocations logement.				Crédits.		
Autres revenus.				Prêts CAF.		
Total				Prêts FSL.		
				Autres.		
				Total		

Situation vis-à-vis du logement avant l'entrée dans le dispositif.

Type de logement :

Studio F1 F2 F3 F4 F5

Date d'entrée dans les lieux :

Statut :

Locataire parc public Locataire parc privé Propriétaire occupant

Diagnostic social et technique.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les objectifs (plusieurs possibilités) :

- s'engager dans une démarche d'auto-réhabilitation de son logement et se mobiliser autour de démarches d'entraide, de solidarité, de renforcement des liens de voisinage et participer à des informations collectives ;
- favoriser les économies d'eau et d'énergie par la réalisation de travaux, la mise en place d'un abonnement électrique adapté à la consommation, l'installation de matériel économe... ;
- améliorer le confort intérieur par des travaux d'embellissement.

Engagement des parties.

Le bénéficiaire :

- collabore avec le service social référent et l'association des compagnons bâtisseurs afin de faire aboutir son projet logement ;
- participe activement et régulièrement à l'action proposée.

Le travailleur social (CESF/ ASS) :

- reste le référent et assure l'accompagnement social global du demandeur ;
- garantit l'articulation avec l'association les compagnons bâtisseurs.

Les compagnons bâtisseurs :

- travaille en coordination avec le service social référent ;
- respecte le déroulement de l'action conformément à la convention partenariale.

Date :

Nom et signature
du bénéficiaire

Nom, signature et cachet
du travailleur social
référent

Nom, signature et cachet
de l'animateur technique des
compagnons bâtisseurs

Une copie du dossier signé est remise à chacune des parties,
l'original est transmis à la direction insertion par le logement
pour étude de la recevabilité, décision et notification.

Dossier « Action logement - Accord tripartite ». Document du département X.